

Champardennais

Septembre 2018

« Agir aujourd'hui, penser l'avenir ! »



Après 15 mois de politique du mouvement perpétuel, la légitimité démocratique et le bénéfice du doute qui avaient placé les enseignants dans une attitude prudente mais ouverte font désormais place à l'inquiétude, la lassitude et la tension chez les personnels de l'Éducation nationale.

Le discours de confiance du Ministre ne convainc plus !

Les personnels n'en peuvent plus des politiques successives qui leur demandent sans cesse de défaire et refaire et déconsidèrent à chaque fois ce qu'ils faisaient juste avant.

Quand le gouvernement et le Ministre de l'Éducation nationale font de la politique politicienne sur le dos de l'École, les enseignants, personnels d'éducation, d'accompagnement et PsyEN, eux, font de l'éducation.

L'Éducation, ce n'est pas qu'apprendre à lire, écrire, compter pour les élèves. Le ministère impose une vision passéiste de l'apprentissage de la lecture et du calcul basé sur la répétition. Les élèves sont à l'école également pour réfléchir, comprendre, inventer, découvrir.

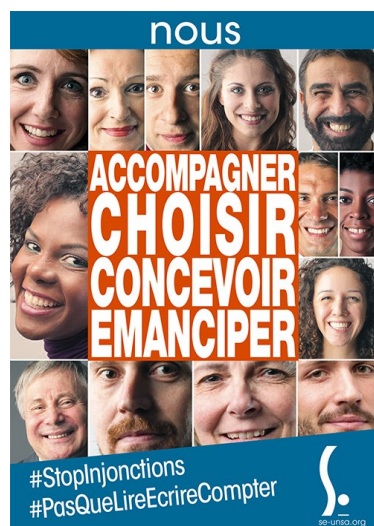
Les enseignants, de leur côté, ne sont pas que des exécutants. Leur rôle est d'accompagner, choisir, concevoir, émanciper. Injonctions, recommandations, repères et nouveaux programmes dès cette rentrée, nouvelles évaluations et annonce de l'installation d'un nouvel organisme d'évaluation du système éducatif montrent que nous sommes engagés dans un « pilotage par les résultats » tout en maintenant un dirigisme ministériel fort. Les réformes imposent le « comment travailler » sans permettre aux équipes de réguler leur action par des évaluations appropriées accompagnées de moyens pour répondre aux besoins identifiés, tout en méprisant le travail des personnels avec une publication tardive en plein été.

Le SE-Unsa ne se reconnaît pas dans cette vision de l'École et de son pilotage vertical et dirigiste.

« Agir aujourd'hui, penser l'avenir », c'est réaffirmer, aux yeux de tous, que les personnels sont mobilisés tous les jours dans leurs écoles, dans leurs établissements, avec leurs élèves pour l'avenir de chacun d'entre eux et, globalement, pour l'avenir d'un pays qui est miné par ses fractures.

C'est pourquoi le SE-Unsa appelle le ministre à promouvoir la collaboration plutôt que la compétition, la mixité sociale plutôt que l'entre-soi, la confiance dans les personnels en soutenant le développement de leurs compétences professionnelles plutôt que l'imposition de méthodes soi-disant efficaces. Il est urgent que le ministère donne visibilité et soutien aux personnels. Ces deux conditions ne sont pas réunies mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, Monsieur le Ministre !

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire Académique du SE-Unsa



Le SE-Unsa de l'Académie de Reims avec vous

SE-Unsa Académie de REIMS

15 bd de la paix BP 30149 51055 REIMS cedex

03 26 88 25 53

ac-reims@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/reims/>



Nous contacter
dans les
départements

SE-Unsa 08

9, rue de Tivoli BP 426
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES
08@se-unsas.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10

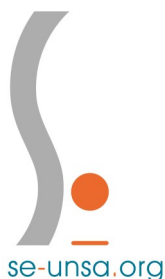
2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-unsas.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51

15, boulevard de la paix
BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-unsas.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52

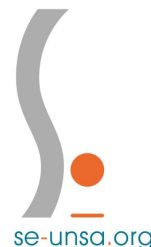
13, rue Fourcault
BP 28 52001 CHAUMONT
52@se-unsas.org
09.67.14.25.57



Une équipe militante pour vous renseigner et vous accompagner

Coordinatrice pour les Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS :

Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00



Coordinateur pour les PLP / les Enseignants Non-Titulaires :

Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58



Coordinatrice pour les AESH

Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19



Secrétaire académique du Se-Unsa REIMS

Jean-Michel ALAVOINE : 06.14.25.30.61



Coordinateur pour les CPE/ les AED

Jacky FERRY : 06.24.05.25.96



Coordinatrice pour l'ASH

Sophie CASTELAIN

ac-reims@se-unsas.org



Nos représentants dans les instances

CAPA des Certifiés : Sylvie GANTHIER, Sandrine VANOTTI, Romain SERVAS, Elie GOLDSCHMIDT

CAPA des PLP : Patrice BARTHELEMY, François CARRE

CAPA des CPE : Jean-Charles MOUGENE, Daliana LAMBINET

CHSCTA : Aline GEERAERTS, Jean-Michel ALAVOINE

CTA : Jean-Michel ALAVOINE, Patrice BARTHELEMY





Nos informations locales et réactives sur votre mail :

Pour recevoir cette lettre électronique hebdomadaire, **abonnez-vous personnellement** en nous communiquant votre adresse courriel. Nos adhérents ont leur propre lettre électronique.



Toutes les semaines, vous recevez l'information des «délégués des personnels », l'information «métier» et des fiches pratiques. Nous vous proposons aussi des mini-enquêtes pour mieux cerner ce que vous pensez sur les sujets qui vous concernent, très concrètement dans l'exercice de votre métier. Le SE-UNSA, c'est un syndicat participatif, au plus proche de vous !

Envois également sur les mails professionnels, par la liste de diffusion du rectorat.

Notre site académique <http://sections.se-unsas.org/reims/>

Accueil
Le SE-Unsa REIMS
Dans notre Acad...
Je suis...
Enseigner en ...
Ma carrière
Parlons argent !
Droits, devoirs...
Mutation Mobilité
Formation
Questions d'éduc.
Questions société
Santé/Conditions W
Fonction Publique
Retraite/retraités
Unsa/Interpro
Publications

L'actualité en direct, les rappels sur les opérations de carrière, des publications catégorielles. Nous y mettons un maximum de fiches utiles. Avez-vous déjà consulté les rubriques « Enseigner en ... », « Santé/Conditions de travail », « Questions d'éduc. » ?

L'espace adhérent sur nos deux sites, national et départemental

Notre site national www.se-unsas.org

Il est organisé en deux parties :

-> **les sujets d'actualité** > ECOLE ET SOCIETE

-> **Les sujets plus corpo** > ENSEIGNANTS DE L'UNSA

Sélectionnez la rubrique qui vous concerne, en particulier « Je suis » PE ou ASH, etc ... ou mes droits, ma carrière,...

se-unsas.org

Profitez pour vous abonner aux lettres électroniques corpo :

<http://enseignants.se-unsas.org/-Abonnement-lettres-en-ligne->

La pédagogie, les témoignages de collègues, les espaces collaboratifs <https://ecolededemain.wordpress.com>



Les réseaux sociaux Facebook :

Se Unsa Marne Reims

Se-Unsa Enseignants de l'Unsa

Les publications papier : L'enseignant

L'ACTU écrite sur les supports papier est bien souvent rapidement « réchauffée » ! C'est pourquoi nous avons choisi de réserver les publications papier pour nos supports nationaux : le journal « L'enseignant », véritable magazine comportant chaque mois un dossier thématique et des articles généraux sur la politique éducative ou la pédagogie. Nous complétons avec un bulletin local spécial mouvement.



Gérer votre carrière avec nous

Rémunération de base



Calcul de votre rémunération sur la base de votre indice X la valeur du point + les indemnités (Valeur brute du point = 56,2323 par an.... soit 4,686025 € mensuel).

Ajout de 5 points d'indice prévu au 1er janvier 2019.

RAPPEL : Le SE-Unsa organise des RIS 1 ou 2h sur le thème « comprendre sa fiche de paie ».

[Ci-contre le tableau récapitulatif de votre rémunération nette par corps, grade et échelon >>](#)

Avancement d'échelon Classe Normale

L'avancement d'échelon est automatique, avec des [Rendez-vous de carrière aux 6ème et 8ème échelons](#), pour obtenir une année de passage anticipé.

Le [Rendez-vous de carrière du 9ème échelon](#) concerne le passage hors classe.

Passage de grade Hors Classe ou Classe Exceptionnelle

Ces promotions sont contingentées par des quotas. Le départage se fait selon barème.



Rendez-vous de carrière



- **1^{er} Rendez-vous** : avoir entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6 au 31 août de l'année scolaire en cours

- **2^{ème} Rendez-vous** : avoir entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 au 31 août de l'année scolaire en cours

- **3^{ème} Rendez-vous** : avoir entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9 au 31 août de l'année scolaire en cours

Êtes-vous éligible à un rendez-vous de carrière en 2018/2019 ?

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ont dû être individuellement informés de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir. Pour rappel, il s'agit de

- ceux qui ont été promus à l'échelon 6 entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018,
- ceux qui ont été promus à l'échelon 8 entre le 1^{er} mars 2017 et 28 février 2018,
- ceux qui ont été promus à l'échelon 9 entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018.

Le SE-Unsa organise des réunions d'information pour préparer le déroulement de cette évaluation professionnelle.

Quand connaîtrez-vous l'appréciation de votre valeur professionnelle ?

Les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2017-2018 connaîtront leur appréciation début septembre, après réunion de la CAPA. L'appréciation finale de la valeur professionnelle est notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante sur l'application SIAE (I-Prof). Les collègues bénéficiant d'un avancement plus rapide (30% des échelons 6 et 8) seront avertis après réunion de la CAPA (calendrier de l'année à venir sur notre site).

Le SE-Unsa a écrit au ministre pour demander de revenir sur le fait que l'appréciation soit figée suite au RV du 9ème échelon. Quel sens cela a-t-il de considérer qu'une appréciation satisfaisante ne peut évoluer alors que l'agent est au milieu de sa carrière. Cela ne peut engendrer que démotivation et aigreur.



Envoyez-nous vos coordonnées : Nom, Prénom, Adresse perso, mail perso ? Affectation et corps (Agré.gé.e /Certifié.e / PLP / PEPS / CPE / PsyEN ...). **Nous vous ferons parvenir le Mémo-Guide correspondant à votre corps.... et/ou l'un de nos autres Mémos bien utiles...**



Certifiés - PLP - P.EPS - CPE - PsyEN				Agrégés			
Classe Normale				Classe Normale			
échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon	échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon
1	383	1434,17 €	1an	1	443	1658,84 €	1an
2	436	1632,63 €	1 an	2	493	1846,08 €	1 an
3	440	1647,62 €	2 ans	3	497	1861,06 €	2 ans
4	453	1696,29 €	2 ans	4	534	1999,60 €	2 ans
5	466	1744,97 €	2 ans 6 mois	5	569	2130,66 €	2 ans 6 mois
6	478	1789,91 €	3 ans ⁽¹⁾ ou 2 ans	6	604	2261,73 €	3 ans ⁽¹⁾ ou 2 ans
7	506	1894,75 €	3 ans	7	646	2419,00 €	3 ans
8	542	2029,57 €	3,5 ans ⁽¹⁾ ou 2,5 ans	8	695	2602,48 €	3,5 ans ⁽¹⁾ ou 2,5 ans
9	578	2164,37 €	4 ans	9	745	2789,71 €	4 ans
10	620	2321,65 €	4 ans	10	791	2961,97 €	4 ans
11	664	2486,40 €		11	825	3089,28 €	
Hors-Classe				Hors-Classe			
échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon	échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon
1	570	2134,42 €	2 ans	1	745	2789,71 €	2 ans
2	611	2287,94 €	2 ans	2	791	2961,97 €	2 ans
3	652	2441,46 €	2 ans 6 mois	3	825	3089,28 €	3 ans
4	705	2639,93 €	2 ans 6 mois	HEA'1	885	3313,96 €	Dispositions spéci- fiques d'accès à la Hors échelle (HE)
5	751	2812,18 €	3 ans	HEA'2	920	3445,02 €	
6	793	2969,46 €	3 ans	HEA'3	967	3621,02 €	
Classe Exceptionnelle				Classe Exceptionnelle			
échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon	échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon
1	690	2583,77 €	2 ans	1	825	3089,28 €	2 ans 6 mois
2	730	2733,54 €	2 ans	HEA'1	885	3313,96 €	1an
3	770	2883,32 €	2 ans 6 mois	HEA'2	920	3445,02 €	1an
4	826	3093,03 €		HEA'3	967	3621,02 €	1an
HEA'1	885	3313,96 €	Dispositions spéci- fiques d'accès à la Hors échelle (HE)	HEB'1	967	3621,02 €	Dispositions spéci- fiques d'accès à la Hors échelle (HE)
HEA'2	920	3445,02 €		HEB'2	1008	3774,55 €	
HEA'3	967	3621,02 €		HEB'3	1062	3976,75 €	
PEGC - CE d'EPS							
Classe Normale				Hors-Classe			
échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon	échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon
1	325	1216,99 €	1 an	1	461	1726,26 €	2 ans
2	343	1284,39 €	1 an 6 mois	2	485	1816,13 €	3 ans
3	363	1359,27 €	1 an 6 mois	3	514	1924,72 €	3 ans
4	380	1422,93 €	2 ans 6 mois	4	543	2033,31 €	3 ans
5	398	1490,34 €	3 ans	5	616	2306,67 €	3 ans
6	419	1568,97 €	3 ans	6	662	2478,91 €	
7	438	1640,13 €	3 ans	Classe Exceptionnelle			
8	462	1729,99 €	3 ans 6 mois	échelon	Indice	Rémunération nette hors Hs, indemnités, primes et mutuelle MGEN	Rythme d'avancement Durée dans l'échelon
9	486	1818,87 €	3 ans 6 mois				
10	515	1928,46 €	3 ans 6 mois	1	616	2306,67 €	1 an
11	544	2037,06 €		2	668	2501,38 €	2 ans 6 mois
				3	705	2639,93 €	2 ans 6 mois
				4	751	2812,18 €	2 ans 6 mois
				5	793	2969,46 €	3 ans



Rentrée 2018 : ce qui change pour les enseignants des lycées et des collèges

Peu de changements pour cette rentrée au collège et au lycée, au contraire des rentrées 2016 et 2017 riches en changements et contre-changements, et des prochaines rentrées pour le lycée, où la réforme du bac se met en place d'ici 2021. Alors quels changements pour les personnels ?

Le protocole PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) de 2017 réévalue le nombre de points d'indice par échelon. Ces gains de rémunération

s'installent sur les fiches de paye de manière progressive. À la suite au report des mesures décidé unilatéralement par le gouvernement en janvier 2018, ces hausses ne s'appliqueront qu'à partir de janvier 2019. Les autres changements attendus sont surtout d'ordre pédagogique :

Les programmes : on rénove la rénovation ?



Les programmes ont été revus de fond en comble de 2015 à 2016 avec une logique globale de cycle. Pourtant, le ministère a jugé bon de les « ajuster » en plein été. Le SE-Unsa revient pour vous sur les changements proposés pour les cycles 3 et 4 :

◆ en EMC, voir notre article <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Ajustements-EMC-une-morale-civique-aux-ordres-du-ministre>

◆ en français, voir notre article <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Francais-en-cycles-2-3-4-des-ajustements-tres-politiques>

◆ en mathématiques (cycle 3) <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Ajustements-passeistes-pour-les-mathematiques>

◆ et d'autres changements sont en préparation pour les sciences

Le SE-Unsa a dénoncé l'absence de politique éducative durable, le caractère répétitif d'injonctions de court terme, à visée communicante, qui relèvent à la fois de la mise au pas pédagogique et d'une « revanche » idéologique.

Des évaluateurs pour évaluer l'évaluation

En parallèle de l'élaboration d'un rapport de l'inspection générale sur l'évaluation des établissements scolaires, le ministère a voulu, depuis la rentrée précédente, remettre au goût du jour des évaluations en 6^e et en seconde qui ne nous ont guère convaincu l'an dernier et qui ont surtout permis de désorganiser les établissements en pleine rentrée.

Le SE-Unsa vous informe des mesures prévues pour celles-ci :

◆ les évaluations de 6^e en 2018, voir notre article <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-nationales-6eme-rebelote>

◆ les évaluations de seconde en 2018, avec un accompagnement personnalisé centré sur les apprentissages fondamentaux de français et de mathématiques, première étape de la réforme #bac2021, lire notre article <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Evaluations-nationales-en-2nde-a-la-rentree-2018-pour-quoi-faire>

Le DNB avait été revu dans le cadre de la réforme du collège, un an après seulement le ministre a voulu rénover le DNB rénové, nous avons relevé les principaux re-changements dans cet article qui revenait sur l'organisation de la session 2018 <http://ecoleetsociete.se-uns.org/A-quoi-va-ressembler-le-DNB-2018>

Le débat public s'invite au collège

Deux mesures prévues pour cette rentrée sont liées à des engagements du candidat aux présidentielles 2017 qui a remporté l'élection : Emmanuel Macron proposait dans son programme éducatif l'interdiction du portable à l'école et une prime de 3000 euros pour les enseignants de l'éducation prioritaire. Après maintes polémiques, ces mesures vont être mises en place partiellement :



◆ **concernant le portable**, peu de choses vont changer comme vous pouvez le voir dans notre article <http://ecoleetsociete.se-uns.org/Telephones-a-l-ecole-et-au-college-l-interdiction-qui-en-fait-autorise>

En 2010, la loi interdisait le téléphone portable en dehors des activités et des lieux prévus par le règlement intérieur de l'établissement. En 2018, la loi prévoit désormais, avec le nouvel article L511.5 du code de l'éducation que : « L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est, sauf pour des usages pédagogiques, interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les

collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des lieux ou dans les conditions précisés par le règlement intérieur.



Concernant l'éducation prioritaire, la prime de 3000 euros est devenue une prime de 1000 euros tout de suite (en abondant la prime existante) et le reste serait à définir notamment sous une forme modulable de « validation et évaluation du projet d'école ». **Notre syndicat revient sur nos revendications pour une prime immédiate de 3000 euros, comme l'avait annoncé le candidat Emmanuel Macron élu Président de la République, pour tous les personnels concernés**, dans cet article <http://enseignants.se-unsa.org/Primes-en-Rep-pour-le-SE-Unsa-c-est-3-000-EUR-pour-tous>

A propos de la voie pro ...



Si nous nous référons au sondage réalisé par l'Ifop pour le SE-Unsa, les enseignants de LP ne sont que 60 % à se déclarer heureux dans leur métier, contre plus de 85 % en lycée Général et Technologique.... Cet écart significatif doit interpeller le ministre.

Les enseignants de LP sont ceux qui ont « subi » le plus de changements dans l'exercice de leur métier depuis 10 ans (réforme du bac pro 3 ans, fin des seuils de dédoublement, multiplication des exigences en termes d'évaluations certificatives...)

Il y a de quoi en avoir gros sur le cœur au moment où le ministre lance une nouvelle « transformation » de la voie professionnelle qui, pour l'instant, ne répond guère aux attentes des PLP.

Le SE-Unsa demande l'ouverture d'un volet « GRH » dans le chantier de transformation de la voie pro. Le syndicat porte également de nombreuses mesures d'amélioration des conditions de travail des PLP :

- Des effectifs raisonnables
- Des règles claires d'allocation des moyens (en particulier dans le cas de regroupements de sections de spécialités différentes)
- Un nombre d'heures pour les dédoublements permettant un enseignement qualitatif dans toutes les spécialités.
- Une meilleure formation et un soutien dans la prise en charge des élèves en très grande difficulté scolaire ou à besoins éducatifs particuliers. Des référents EBEP, titulaires du CAPPEI, sont à implanter dans tous les LP. A terme, tous ceux qui le souhaitent, et en priorité ceux qui enseignent en SEGPA, doivent pouvoir accéder à la formation CAPPEI.
- Une égale reconnaissance entre tous les professeurs de lycée : accès à la pondération dans les classes à examen et indemnité contrôle continu/en cours de formation.

ENSAP, un nouvel espace numérique : notre coffre numérique personnel



Nous pourrions y trouver nos fiches de paie, nos données retraite...

Après l'expérimentation dans certaines académies, voici venu le temps de la généralisation à partir de septembre 2018.

Quand serons nous concernés dans l'Académie de REIMS ? Nous poserons la question à la rectrice. Des fiches de paie en temps et en heure, le rêve !

Accédez dès maintenant à votre espace personnel >

<https://ensap.gouv.fr>

Où en est-on de la transformation de la voie pro ?

Les nouvelles grilles horaires (bac pro et CAP) présentées à la presse par le ministre fin mai ne sont pas encore définitives. Leur présentation a été « vulgarisée » pour l'occasion. C'est pour cela par exemple que la PSE (Prévention Santé Environnement) n'apparaît pas car elle a été incluse dans les heures d'enseignement professionnel.

Les grilles sont allégées afin de dégager des heures pour des groupes à effectifs réduits ou de la co-intervention. C'est une option qui, pour le SE-Unsa, peut être intéressante si aucun moyen ne s'évapore dans l'opération, si les programmes sont adaptés et si les équipes sont accompagnées pour mettre en oeuvre les nouveaux dispositifs. La co-intervention et le travail de projet nécessitent un travail collectif conséquent. Ce temps nécessaire de concertation doit être reconnu en étant intégré dans le temps de service ou compensé financièrement.

Pour le SE-Unsa, il n'est pas envisageable que cette réforme soit source d'économies budgétaires donc de postes. Nous ne pouvons pas nous prononcer à ce sujet tant que les critères de dotation en heures complémentaires professeurs ne sont pas connus.

C'est à l'aune de cette attribution que nous pourrions mesurer la volonté ou non du ministère d'investir dans la voie professionnelle afin de transformer qualitativement les conditions d'enseignement des PLP.



2018... Année d'élections professionnelles

En décembre, je
vote UNSA



Encore une élection ? Les professionnelles, organisées tous les 4 ans, vous permettent de donner votre voix au syndicat auquel vous faites confiance pour vous représenter : **l'UNSA, bien sûr !**

Nous vous représentons dans toutes les instances, nous prenons part aux différents débats liés à l'évolution du système éducatif et de la carrière des personnels. Notre leitmotiv c'est de **vous être utile** que ce soit en proximité (mouvement, carte scolaire, avancement, qualité de vie au travail, CHSCT...) ou nationalement dans les instances ministérielles. Nous essayons d'être le plus réactifs possible pour vous informer.

Nous reviendrons vers vous, bien sûr, au moment du vote. Sachez que **le vote est électronique** et qu'il vous faudra bien conserver les identifiants que vous recevrez par courrier avant les vacances d'automne. Vous aurez quatre votes à effectuer : Comité Technique Ministériel (CTM), Comité Technique Académique (CTA) et Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) et Nationale (CAPN).

Ces votes électroniques se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre 2018. Mais avant de pouvoir voter, il vous faudra créer votre espace électeur en utilisant les codes reçus par courrier avant les vacances d'automne.

Vous nous faites de plus en plus confiance, nous donner votre voix nous sera précieux pour notre représentativité nationale et locale. Si les démarches vous semblent complexes, n'hésitez pas à nous solliciter pour que nous puissions vous aider... à nous aider !

Fonction Publique : une liste de désaccords



Le point d'étape sur les deux chantiers RH voulus par le gouvernement sur le "Dialogue Social" et sur le "Recours accru au contrat" dans la fonction publique s'est traduit par une liste de désaccords. Le gouvernement, en ne retenant quasi aucune proposition des organisations syndicales, semble avancer avec une boussole idéologique sur la Fonction Publique, remettant en question la démocratie sociale. Cela augure mal de la suite des discussions...

Vive inquiétude pour l'UNSA Fonction Publique car à ce stade, les annonces du gouvernement ne garantissent ni le droit ni la protection des agents, que ce soit en matière de santé, de conditions de travail, de suivi équitable des carrières pour les mobilités ou pour les avancements et promotions.

Vers une instance unique regroupant les Comités Techniques (CT) et les CHSCT (Hygiène, Sécurité, Conditions de travail) : Une formation spécialisée rattachée à la future instance unique de dialogue social permettrait de traiter des compétences des CHSCT (santé, hygiène, sécurité, conditions de travail, RPS). C'est la seule réelle évolution notoire. **Pour l'UNSA, à l'heure de transformations importantes, il est indispensable de garantir à la fois, les droits à protection de la santé des agents, la couverture territoriale (dans chaque établissement où il existe un CHSCT, cette compétence doit être conservée), la possibilité budgétaire de diligenter une expertise dans la FP Hospitalière et d'ouvrir cette possibilité dans les deux autres versants.**

Vers une révolution des Commissions Administratives Paritaires (CAP) : régression des droits annoncée

Le gouvernement annonce clairement un nouveau modèle de CAP que l'UNSA continue à combattre car il change profondément leur nature et leur rôle : **les CAP ne traiteraient que du recours, du contentieux et du disciplinaire, et plus des mobilités ni des avancements et promotions. Pour l'UNSA, ce serait une régression des droits des agents publics !**

Le régime de sanctions disciplinaires serait également revu. Il s'agit de pouvoir sanctionner un agent par une suspension de plusieurs jours sans avis de la CAP. **L'UNSA, au contraire, demande que ce type de sanction ne soit pas possible sans la consultation de la CAP !** En effet, cette mesure est une sanction lourde se traduisant par un retrait de salaire de 3 jours. Elle ne doit pas être prise sans que l'agent puisse exprimer un avis contradictoire ni pouvoir être défendu.

Le gouvernement annonce qu'il n'envisage pas de modifier le statut de la fonction publique ([article 3 de la loi du 13 juillet 1983](#)) L'UNSA considère que l'ensemble des textes actuels permettent déjà le recrutement d'agents sur contrat. L'UNSA souhaite améliorer leurs conditions d'exercice, de renouvellement de contrats, de perspectives de carrière et de rémunération. En ce sens, elle accueille positivement l'organisation d'une réunion spécifique sur les conditions d'emploi et de recrutement. L'UNSA entend également l'ouverture d'une réflexion sur les éventuels abus des employeurs publics sur la multiplication des CDD et réclame un dispositif de sanctions.

L'UNSA ne cesse depuis plusieurs mois d'alerter sur l'impact négatif que les choix du gouvernement, malheureusement guidés par des doctrines qui affaiblissent les droits individuels et collectifs, auront sur la carrière et les conditions d'emploi de l'ensemble des agents publics. Le gouvernement reste sourd à ses avertissements. L'ensemble des employeurs publics sera dans l'obligation d'en assumer les conséquences vis-à-vis des agents qu'ils emploient.

Retraites : Les enjeux d'une réforme structurelle...



La réforme des retraites annoncée qui devrait faire l'objet d'une loi-cadre au premier semestre 2019 vise à la création d'un système universel de retraite où 1 euro cotisé donne le même droit, quel que soit le statut. L'idée de départ paraît correspondre à la notion d'égalité de notre devise républicaine.

Quels sont les constats sur le système actuel ? C'est un régime par répartition et solidaire où 42 systèmes de retraites coexistent. Au cours de la vie, chaque assuré social a 3,1 régimes de retraite en moyenne. Une différence notable

entre les salariés du privé d'une part qui ont une retraite à 2 étages (base + complémentaire à points) et les salariés des régimes spéciaux et les fonctionnaires d'état d'autre part qui ont un régime à 1 étage (intégré).

Quelles sont les autres différences entre les systèmes actuels ? On les trouve : sur la durée d'assurance et les bornes d'âge, sauf pour le privé et les fonctionnaires, sur le mode de calcul de la pension (25 meilleures années pour les salariés du privé / 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux), sur les taux de cotisations des salariés, sur les taux de cotisations employeurs, sur les droits familiaux de retraites et enfin sur les règles appliquées au veuvage.

Ces constats peuvent se traduire par : une impression d'illisibilité et d'iniquité, des difficultés pour calculer les pensions et notamment pour les polypensionnés, une prise en compte d'éléments de solidarité qui peuvent être différentes en fonction des régimes.

Cependant, notre système par répartition a été construit sur des différences statutaires, de métiers, de systèmes. C'est un pilier du modèle social français qui repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Les réformes passées ont stabilisé financièrement le système et permis la convergence des règles. Le système actuel est fortement redistributif avec un taux de remplacement du salaire net moyen de fin de carrière qui s'élève à 74% pour les hommes et 72,5% pour les femmes. Le taux de remplacement est quasi similaire entre le privé et le public.

Dans un régime à points, les cotisations seraient versées chaque année et converties en points, l'ensemble de la carrière serait pris en compte (suppression des 25 meilleures années, privé et des 6 derniers mois, public), la pension à la liquidation serait égale au nombre de points cumulés x valeur de service du point et il pourrait y avoir des éléments de solidarité (exemple points pour enfant(s)).

Pour l'UNSA, il faut donc que la future réforme :

- *débouche sur un maintien du système par répartition et solidaire,*
- *préserve un taux de remplacement le moins éloigné des revenus d'activité et comparables à ceux observés aujourd'hui,*
- *permette d'identifier ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de la contributivité,*
- *ne remette pas en cause les statuts,*
- *prenne en compte la pénibilité au travail, les carrières longues, les carrières accidentées, l'égalité femmes-hommes, etc.*
- *garantisse une pension minimum à chacun et une indexation qui évite un décrochage entre les pensions et les salaires,*
- *garantisse les droits déjà acquis pour chaque assuré social.*



Là encore, il est grand temps que nous ayons le projet de réforme , rien n'est sorti alors que ce sera bouclé début 2019 . Où est le véritable dialogue social ?

BUDGET : communiqué de notre union interprofessionnelle UNSA :

La rentrée sociale s'effectue sous le signe des arbitrages budgétaires que le Premier ministre vient de rendre publics. Dans un pays où la cohésion sociale est largement fracturée et où le chômage de masse continue à sévir, leur logique ne peut qu'inquiéter l'UNSA. La désindexation des allocations familiales, des APL et des retraites conduira à une perte de pouvoir d'achat pour des millions de nos concitoyens, au risque de contre-effets sur la croissance dans un pays où celle-ci reste très dépendante de la consommation. De surcroît, annoncée indistinctement, elle frapperait de plein fouet les plus démunis de nos concitoyens, aggravant un peu plus l'injustice sociale.

<https://www.unsa.org/Arbitrage-budgetaires-a-hauts-risques.html>



Rejoignez le SE-Unsa

Adhérez pour :

- bénéficier d'un suivi personnalisé
- trouver un appui, une aide, un soutien de proximité
- recevoir des infos utiles en temps réel
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent
- partager des expériences et mutualiser des projets pédagogiques

BULLETIN D'ADHESION

Vous pouvez aussi adhérer en ligne, par carte bancaire, sur www.se-unsa.org

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent Renouvellement

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable :

Adresse mél :

Département de rattachement administratif :

Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

JE SUIS Titulaire Stagiaire

Corps : Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé
 Bi-admissible AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option

Je suis remplaçant (précisez :

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur...) :

JE SUIS Étudiant EAP

JE SUIS NON-TITULAIRE Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :

Contractuel enseignant, CE, CPE (précisez) :

Contrat aidé (CUI/PEC) : Assistant handicap Aide administrative

JE SUIS Retraité

Temps complet Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle
 Temps partiel : % CLM, CLD Disponibilité Congé parental

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*) : Première demande
 Renouvellement

**IMPORTANT !
AU PRORATA DU
TEMPS PARTIEL**

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) documents à remplir au verso

À renvoyer à :

**SE-UNSA Académie de REIMS
BP 30149
51055 REIMS cedex**

Adhérez au SE-Unsa

Titulaires

Cotisations

CLASSE NORMALE	É C H E L O N S									
	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur				142 €	145 €	148 €	156 €	163 €	174 €	190 €
Prof écoles, Certifié, PsyEn, Cpe, PUP, PEPs	159 €	160 €	165 €	170 €	174 €	184 €	197 €	210 €	226 €	242 €
Agrégé	179 €	181 €	194 €	207 €	220 €	235 €	253 €	271 €	288 €	300 €
PECC, Ce d'Eps, Ae				145 €	153 €	159 €	168 €	177 €	187 €	198 €
Bi-admissible	162 €	169 €	179 €	186 €	196 €	210 €	227 €	242 €	253 €	

Non-titulaires

Contractuel	indice < 400	105 €	AED/AESH	73 €
	indice 401 à 500	137 €	Cu/Pec	50 €
	indice > 500	171 €	Suppléant	83 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel : au prorata de la quotité	

Entrée dans le métier

Stagiaire	88 €
Étudiant ou EAP	41 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	104 €
Pension entre 1400 et 1850 €	128 €
Pension supérieure à 1850 €	138 €

HORS-CLASSE	01	02	03	04	05	06	07	HEA1	HEA2	HEA3	
Prof écoles, Certifié, Cpe, PUP, PEPs, PsyEn	207 €	222 €	237 €	257 €	273 €	289 €					
Agrégé	271 €	288 €	300 €					322 €	335 €	352 €	
PECC, Ce d'Eps	168 €	177 €	187 €	198 €	224 €	241 €					
CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05	HEA'1	HEA'2	HEA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Prof écoles, Certifié, Cpe, PUP, PEPs, PsyEn	251 €	266 €	280 €	301 €							
Agrégé	300 €					322 €	335 €	352 €	352 €	367 €	387 €
PECC, Ce d'Eps	224 €	243 €	257 €	273 €	289 €						

Payable par carte bleue (www.se-unsa.org), chèque, prélèvements fractionnés automatiques (en 10 fois maximum d'octobre à juillet sans frais).

Crédit d'impôt
66 % de votre
cotisation

Instructions pour le prélèvement fractionné

- Compléter le mandat de prélèvement ci-dessous
- Dater et signer
- Renvoyer avec le bulletin d'adhésion rempli (au dos), en joignant un RIB ou un RICE

IMPORTANT !
RIB et signature
si prélèvement

Mandat de prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)



Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

AGIR
AUJOURD'HUI
PENSER
L'AVENIR



se-unsa.org